



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901  
ET LE DECRET DU 16 AOUT 1901

« VILLY-VILLAGE, ASSOCIATION DES VILLYSSOIS »



## Report de l'A.G. prévue le 29 Janvier 2021

### Information de la Présidente Nathalie JARDIN :

Cher (s, es) Adhérents et futurs Adhérents,

Chaque fin de saison, conformément aux statuts de notre Association « Villy Village », nous devons tenir son Assemblée Générale Ordinaire (Annuelle), à laquelle l'ensemble des adhérents est convié.

Pour l'exercice 2020, la date de ce rendez-vous avait été fixée au vendredi 29 Janvier 2021 à 18h30. Malheureusement la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 est venue bouleverser ce calendrier, d'abord par le couvre-feu mis en place à 18 h sur l'ensemble du territoire, et du fait que nombres de locaux municipaux sont fermés en regard de l'interdiction de rassemblement de plus de 6 personnes.

Je rappelle que lors de cette AG sont évoqués les points suivants et les votes ci-dessous organisés :

- 1/ Rapport moral relatif à la vocation de l'Association par le Président (VOTE)
- 2/ Rapport d'activité pour l'ensemble des activités réalisées
- 3/ Rapport financier par le Trésorier Général et rapport du contrôleur des comptes de l'Association chargé de l'examen de ceux-ci (VOTE)
- 4/ Quitus aux Membres du Comité Directeur (renouvellement du tiers sortant)
- 5/ Questions diverses (sans vote).

La décision de reporter notre A.G. s'impose donc naturellement.

L'obligation légale prévoit de faire approuver les comptes précités par cette AG dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice 2020, soit au plus tard fin Juin 2021.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que possible en fonction de l'évolution de la pandémie et des restrictions sanitaires de rassemblement lors des prochaines semaines.

Surtout continuez de vous protéger et prenez soin de vous et de tous vos proches.

La Présidente,  
Nathalie Jardin

